

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL

du 26 janvier 2012 à 9H30 à SAINT-GERMAIN-LAVAL

Présents : Mmes Josiane BALDINI, Agnès TARIT.

MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, Pierre COLAS, Julien DUCHE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Guy FABRE, Serge MAYOUD, Jean-Michel MERLE, Lucien MOULLIER, Daniel PEPIN, Jacques PERRIN, Jean-Marc REGNY, Georges ROLLAND, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT.

M. Hubert ROFFAT.

Excusés : Mme Sylvie LEVIGNE, MM. Jean-Paul CAPITAN, Pierre COLOMBAT, Julien DUCHE, Jean-Luc POYADE, Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Louis RIVOLLIER, Jean-Luc SOUZY.

Pouvoirs de :

- Monsieur Jean-Paul CAPITAN à Monsieur Gilbert DUPERRAY-MILLAUD,
- Monsieur Julien DUCHE à Monsieur Pierre COLAS,
- Madame Sylvie LEVIGNE à Monsieur Georges ROLLAND,
- Monsieur Jean-Luc POYADE à Monsieur Christian BERNARD,
- Monsieur Jean-Baptiste RICHARD à Monsieur Lucien MOULLIER,
- Monsieur Jean-Louis RIVOLLIER à Monsieur Serge MAYOUD,
- Monsieur Jean-Luc SOUZY à Madame Josiane BALDINI.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical et en remerciant Monsieur Georges BERNAT d'accueillir le Comité syndical dans les locaux de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable.

Monsieur le Président informe les délégués que les comités syndicaux tourneront désormais dans chacune des 7 Communautés de communes du SCOT Loire Centre.

Monsieur Georges BERNAT est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (il y en a 5 à l'ouverture de la séance).

14 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 2 décembre 2011 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Proposition d'adhésion à l'Agence d'urbanisme de la Région Stéphanoise (EPURES)
2. Débat d'Orientations Budgétaires
3. Questions diverses

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

1 – Proposition d'une collaboration avec EPURES (Agence d'urbanisme de Saint-Etienne)

Deux délégués supplémentaires se joignent au Comité syndical au cours de cette présentation : MM. Daniel PEPIN et Georges ROLLAND.

Un nouveau pouvoir est remis à Monsieur le Président (Pouvoir de Madame Sylvie LEVIGNE à Monsieur Georges ROLLAND).

Monsieur le Président rappelle que, lors du dernier comité syndical, les délégués ont été unanimes. La méthode de travail proposée par EPURES était intéressante mais la proposition financière trop importante.

Monsieur le Président a alors été missionné pour renégocier cette proposition. Deux rencontres avec EPURES ont été organisées. L'ensemble des études à la disposition du Syndicat leur a été communiqué.

Le budget prévisionnel initialement prévu à 610 000 € passerait à 500 000 € pour l'élaboration du SCOT Loire Centre.

Néanmoins, n'est pas compris dans ce montant d'étude, l'achat éventuel de données qui pourraient s'avérer indispensable à la réalisation du SCOT.

Un programme d'intervention sera proposé chaque année suite à un bilan de la phase précédente de manière à ce qu'EPURES ajuste au mieux sa proposition au regard des besoins identifiés et des orientations que prendra le Syndicat.

Pour l'année 2012, le montant de la 1^{ère} phase d'étude s'élèverait à 62 950 € non soumis à TVA.

Monsieur le Président indique que, lors des rencontres organisées avec les EPCI, il souhaiterait que les membres du Bureau, qui seraient disponibles, puissent l'accompagner.

La proposition d'EPURES a été jointe à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant le Comité syndical.

Madame Estelle BOMBENON rappelle les objectifs du programme d'intervention proposés par EPURES pour l'année 2012 et présente le déroulement de la mission (calendrier).

Il est précisé que le montant de l'étude prévoit 2000 à 3000 € destinés à ce qu'EPURES appelle le socle partenarial correspondant notamment à ses missions d'observatoires. Ne sera pas demandée, pour 2012, de cotisation annuelle supplémentaire.

Concernant les rencontres programmées avec les EPCI, Monsieur BERNAT formule deux remarques :

- La 1^{ère} rencontre avec les EPCI pourrait se réaliser en Bureau communautaire. L'ensemble des maires sera intéressé et la réunion devra se tenir en soirée.
- La 2^{ème} rencontre avec les EPCI serait plutôt à programmer en Conseil communautaire pour que tous les élus communautaires aient la même information.

Monsieur Jean-Marc REGNY interroge Monsieur le Président sur la durée de l'étude.

Monsieur le Président répond qu'elle devrait durer 4 ans et ne pourra être achevée avant les prochaines élections.

Monsieur Jean-Michel MERLE demande si le fait que le syndicat mixte du SCOT Loire Centre devienne adhérent d'EPURES donne la possibilité à une Communauté de communes membre du SCOT de missionner EPURES pour une étude particulière.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Monsieur le Président répond qu'il faudrait que la Communauté de communes en question adhère elle-même à EPURES.

A l'unanimité des délégués présents, le Comité syndical décide l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise sur la base de la proposition présentée ce jour.

16 votants + 6 pouvoirs.

Monsieur Hubert ROFFAT, représentant Monsieur Pierre COLOMBAT, n'a pas été comptabilisé dans les votants, n'étant pas lui-même délégué du Comité syndical.

2 – Débat d'Orientations Budgétaires

Un délégué supplémentaire se joint au Comité syndical en début de ce 2^{ème} point de l'ordre du jour : Monsieur Lucien MOULLIER.

Un nouveau pouvoir est remis à Monsieur le Président (Pouvoir de Monsieur Jean-Baptiste RICHARD à Monsieur Lucien MOULLIER).

Monsieur le Président rappelle que, le Syndicat comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, un débat au sein du Comité syndical doit avoir lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Un document rappelant les prévisions budgétaires de 2011, informant des crédits consommés sur 2011 et présentant une proposition de Budget primitif prévisionnel pour l'année 2012 a été joint à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant le Comité syndical.

Monsieur le Président signale que cette proposition a été étudiée et validée en Bureau lundi 16 Janvier 2012.

Madame Estelle BOMBENON présente cette proposition.

Madame Christine BERNARD signale qu'il est préférable de jouer la prudence par rapport à la subvention de l'Etat qui a été attribuée au Syndicat pour l'élaboration du SCOT.

Il est signalé qu'une rencontre, prévue le 13 Février 2012 avec la DDT, devrait permettre d'affiner le montant de la Subvention qui sera vraisemblablement perçue sur l'exercice 2012.

A l'unanimité des délégués présents, le Comité syndical demande à Monsieur le Président de préparer le Budget 2012 sur la base de la proposition présentée ce jour.

17 votants + 7 pouvoirs

Monsieur Hubert ROFFAT, représentant Monsieur Pierre COLOMBAT, n'a pas été comptabilisé dans les votants, n'étant pas lui-même délégué du Comité syndical.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

3 – Questions diverses

① Adhésion à un service de santé au travail

Monsieur le Président propose l'adhésion à un service de santé au travail. Il est rappelé que celle-ci est obligatoire et que le syndicat n'est pas en règle, Madame Estelle BOMBENON n'ayant toujours pas passé de visite médicale.

Monsieur le Président propose d'adhérer à Sud Loire Santé au Travail (SLST). Il en est le Président et les prix pratiqués sont intéressants (environ 80€ / an).

A l'unanimité des délégués présents, le Comité syndical accepte l'adhésion à Sud Loire Santé au Travail et autorise le Président à signer tout acte permettant de mettre en œuvre cette décision.

Monsieur Hubert ROFFAT, représentant Monsieur Pierre COLOMBAT, n'a pas été comptabilisé dans les votants, n'étant pas lui-même délégué du Comité syndical.

② Adhésion à une assurance statutaire

Monsieur le Président propose d'adhérer à une assurance statutaire même si celle-ci est facultative.

Madame Christine BERNARD rappelle qu'il s'agit d'une assurance pour le personnel en cas de maladie, d'invalidité ou de décès. Pour exemple, la Communauté de communes de Balbigny adhère à une assurance statutaire pour son personnel au CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurance Collective). Une telle assurance devrait coûter pour une personne moins de 1000 €/ an.

A l'unanimité des délégués présents, le Comité syndical accepte d'adhérer à une assurance statutaire. 2 ou 3 devis seront donc demandés et le sujet sera évoqué à l'occasion du prochain comité syndical.

Monsieur le Président interroge le comité pour savoir si les délégués ont d'autres questions ou souhaitent aborder d'autres sujets.

Avant de clore la séance, Monsieur le Président signale que sur la suggestion de Monsieur MATHURIN, Sous-Préfet de Roanne, il a sollicité un Rendez-vous auprès de Madame BUCCIO, Préfète de la Loire, et a demandé à ce que certains membres du Bureau puissent de rendre disponibles pour ce Rendez-vous.

Le prochain Comité syndical est fixé au Jeudi 15 Mars 2012 à 9 H 30.

Il devrait se tenir en Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez (dans une salle mise à disposition par la Mairie de Noirétable).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.